

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 66

Artikel: Cours officiel pour futurs blousons noirs

Autor: M.G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSES ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organne officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Juillet et août 1966 - N° 66

Parait le troisième samedi du mois

54^e année



Rédacteur responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wibé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.—
Fr. 8.75

Abonnement de solidarité féminine
Fr. 10.—

y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

à COOP-OP Genève
fromage beurre yogourt ice-cream crème
avec timbres 7 1/2 % !

Cours officiel pour futurs blousons noirs

Où s'est donné ce cours ?

— Chaque jour, de 12 h. 55 à 13 h. 05, à la Radio romande — l'heure de la plus forte écoute — depuis le début de juin. Sous la forme attrayante d'un feuilleton, « Des Brevettes pour le Ciel », il déroule l'histoire de trois sœurs qui veulent venir en aide financièrement à des gens pauvres. Un noble but. Toutefois, n'oublions pas que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

N'ayant pas d'argent, les sœurs cherchent à s'en procurer. A leur place, vous auriez peut-être travaillé davantage ou organisé des collectes. Fi donc ! vous êtes des retardataires ! Les demoiselles Pinson — c'est leur nom — prennent des voies plus accélérées : elles volent tout ce qu'elles trouvent, elles forcent des coffres-forts ou les mettent en perce au moyen d'acides, elles dévalisent un fourgon postal après l'avoir arrêté grâce à des troncs d'arbres qu'elles ont placé en travers de la voie. Comme elles sont surprises, elles feignent de s'être portées au secours du postier accidenté. Elles seront récompensées pour ce haut fait, récompense que l'on fêtera avec les meilleures bouteilles, de l'alcool volé dans une distillerie où l'une des sœurs a réussi à faire égager comme secrétaire.

Elles n'hésitent pas à droguer une vedette de music-hall, à la séquestrer pour pouvoir la libérer contre rançon.

Ayant adroitement récupéré des mitrailleuses abandonnées par des bandits, elles les utilisent pour tirer dans les pneus d'une voiture qui les poursuivait (elles avaient, en effet, éveillé des soupçons).

Elles fabriquent de la fausse monnaie et... d'émission en émission, les jeunes auditeurs apprennent les bons trucs qui leur permettront de gagner beaucoup sans travailler honnêtement.

— Mais, vous récriez-vous, personne ne prend au sérieux cette histoire fantaisiste.

— Pardon ! La plupart des enfants vivent à mi-chemin entre le rêve et la réalité. Leur esprit malléable est prêt à admettre qu'on peut mal faire au nom d'une bonne intention. A cet égard, nombre d'adultes sont des enfants. Hitler n'avait-il pas convaincu ses compatriotes de l'excellence de ses intentions ?

— Les bandes dessinées, les aventures policières et certains films sont tout aussi dangereux.

— Sans doute, mais les parents ont payé de leur argent les journaux, les livres, les films ; ils sont responsables. Mais à la radio, une émission est financée par l'argent de tous, de ceux aussi qui s'efforcent d'inclure à leurs enfants quelques saines notions de discipline et de morale. Et ceux-ci n'ont-ils pas le droit de protester contre un emploi aussi déplorable de leur argent : l'éducation, l'insécularisation des futurs blousons noirs ?

— La fin du feuilleton mettra, peut-être, la morale à l'honneur...

— N'y comptons pas. Un livre peut, dans sa conclusion, rétablir une conviction morale ébranlée. Un feuilleton radiophonique ne le peut pas. Chaque épisode agit par soi-même, car peu d'auditeurs écoutent régulièrement jusqu'au bout.

Les augures qui président au choix de nos programmes radiophoniques devraient prendre conscience de la responsabilité qu'ils encourgent.

M. G.

SOMMAIRE :

- Page 2: Le lait en été
Page 3: Problèmes de l'université à Genève Suffrage
Page 4: Victoire à Bâle - Une importante motion Chinoises et Chinois : égalité
Page 5: La repasseuse - Les films de l'OMS
Page 6: L'œuf et nous - Dans une mission suisse

(Suite en page 2)

Rencontre féminine internationale à Téhéran

Le Conseil national des femmes iraniennes, sous la présidence de la princesse Ashraf, secrétaire du Shah, et de la vice-présidence de l'impératrice Farah, recevait du 14 au 26 mai dernier, à Téhéran, les quelques centaines de déléguées du Congrès triennal du Conseil international des femmes (CIF), représentant la plupart des pays de tous les continents, de toutes les races et couleurs.

Qu'est-ce que le Conseil international des femmes ? Composé par les conseils nationaux féminins des différents pays, constitués sur des bases indépendantes, neutre en matière sociale, politique et religieuse, il a pour but la réunion des femmes du monde entier en vue de la défense d'un idéal de collaboration, d'entraide et de paix entre tous les peuples.

Fondé en 1888, il a son siège à Paris. Ses objectifs principaux sont la reconnaissance et le respect des droits humains, l'égalité des droits et devoirs des deux sexes dans tous les domaines, le règlement pacifique des conflits par la négociation et l'arbitrage. Ses organes, assemblée plénière, bureau et comité exécutif, établissent un programme d'action et prennent les décisions intéressant l'ensemble des membres. L'exécution se fait principalement à l'intérieur de chaque pays, par intervention auprès des gouvernements et des administrations publiques ou privées par l'intermédiaire des conseils nationaux. Le CIF exerce aussi une action internationale directe non négligeable puisqu'il est l'une des organisations non gouvernementales des grands corps internationaux (ONU, UNESCO, BIT, FAO, etc.).

En Suisse, le conseil national membre du CIF est l'Alliance de sociétés féminines suisses, association fatière de nombreuses organisations féminines professionnelles, économiques et culturelles que nos lecteurs connaissent bien.

Ajoutons pour compléter le tableau que les différents pays européens membres du CIF ont constitué un comité européen du Conseil appelé CECIF, qui a le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

« Valeurs traditionnelles dans un cadre moderne », tel était le thème proposé au congrès de cette année en Iran. Après des débats fort nourris dans les séances plénaires, de nombreuses résolutions furent arrêtées sur des questions vitales qui touchent la société dans son ensemble et non seulement l'élément féminin. Citons les problèmes de l'habitation, l'éducation, la formation professionnelle, l'égalité d'accès aux fonctions publiques, le maintien et l'organisation de la paix, la lutte contre l'esclavage et la prostitution, le développement communautaire, certaines questions juridiques spéciales, telles la réglementation des obligations alimentaires et l'adoption. Disons avec une très vive fierté que la résolution présentée par l'Alliance de sociétés féminines suisses sur l'arbitrage et la juridiction obligatoire en matière de litiges internationaux a été approuvée à la quasi-unanimité.

En outre, des séminaires très animés tournent autour de « L'alphabétisme, expérience sociale » et « Les femmes dans la vie et le travail moderne ». Les quinze commissions permanentes du CIF (arts et lettres, santé, relations internationales et paix, migrations, radio et télévision, l'enfant et la famille, l'économie domestique, lois et suffrage, presse

et relations publiques, travail féminin, éducation, cinéma, morale sociale, habitation), établissent dans de nombreuses séances, où les discussions et les échanges de vues furent passionnantes, un programme d'activité pour la période triennale future. Les conseils nationaux et les déléguées dans les commissions permanentes ont devant elles une tâche copieuse à remplir et devront faire de nombreuses études et enquêtes dans leurs domaines respectifs, sans oublier les interventions constantes et indispensables auprès des autorités et organismes publics et privés de leur pays, car il est vain de prendre d'excellentes résolutions si elles ne sont pas assorties de réalisations pratiques.

La résolution présentée par l'Alliance :

« Le Conseil international des femmes, considérant, entre autres, que la bonne entente entre les Etats et le développement fructueux de la collaboration internationale va de pair avec le règlement des différends par des moyens pacifiques, considérant la nécessité d'affirmer les procédures de règlement pacifique en développant l'arbitrage et la juridiction obligatoire, invite les conseils affiliés à faire valoir leur influence et à s'employer auprès de leurs gouvernements pour qu'ils adoptent une attitude favorable à l'arbitrage et à la juridiction obligatoire. »

(Suite en page 5)

Construction suisse ou suédoise ?

Pour nos chalets de vacances

Une publicité fort bien menée à grands renforts de prospectus en couleurs sur papier glacé a fait, en Suisse allemande, et particulièrement dans l'Entlebuch, de joyeux ravages. Comme ce gentil cyclone commence à gagner également la Romandie, nous avons décidé de voir cela de plus près, en nous procurant, nous aussi, l'un de ces jolis tracts.

METS SUÉDOIS EN PRÉSENTATION SUISSE

Sur la couverture, nous pouvons admirer un beau chalet ensOLEillé et clair, surmonté d'un grand drapeau suisse. Et pourtant, il s'agit là d'un chalet suédois importé dans l'une de nos clarières de plaine. On s'extasie : autour du chalet, il y a des enfants qui jouent avec le chien, tandis qu'en équilibre sur la rustique barrière du balcon, fait d'un élément tronc d'arbre, la maman prend un bain de soleil en surveillant sa progéniture.

Plus bas et au verso, on peut voir l'intérieur du chalet, chaque photo représentant des chambres diversément arrangeées : là, une table à manger avec feu de cheminée, table, chaise et rideaux du genre de ceux dont les lits sont superposés comme dans une caravane ancienne. Et, toujours, d'épais rideaux, comme au théâtre de poche.

Suivent les boniments d'usage, sympathiques, persuasifs. Ces chalets sont, paraît-il, des maisons-blocs (en allemand, Blockhaus). Dommage, car ils n'ont rien de militaire et ne ressemblent pas du tout aux affreux blocs de l'architecture moderne. On les dit « maisons de vacances, de montagne ou de chasse, idéales, en mélange, construites selon le principe de l'assemblage, résistantes, de fabrication originale et de belle apparence ». Certes, on vient bien le croire.

Leur prix ? A partir de 8500 fr., montage compris. Est-ce possible ? Délai de livraison : de quatre à six semaines. Diverses possibilités d'utilisation : à la plage, comme maison de week-end, à la montagne, comme chalet ou cabane de ski, à la campagne, comme maisonnette, ou à la ville, comme maison d'habitation ou pavillon pour les visites.

Détails techniques : construction en madriers de mélange de 6×13 cm., système denté (le montage des parois étant effectué sans clous), avec plancher sur poutres, faux-plancher, coussin d'air, et toit (coffrage en bois premier choix, carton bitumé, coussin d'air et plaques isolantes étanches couvertes par du papier goudronné), parois de 6 cm. d'épaisseur, fondements sur socles en béton,

(Suite en page 2)